

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SEANCE DU 17 MAI 2019

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
Le 17 mai à 20 H 00 à la Mairie*

Nombre de Conseillers : 13

Conseillers présents : 11

ETAIENTS PRÉSENTS : M. Christian VIGHI Adjoint, M. Éric HAETTEL, Adjoint, Mme Estelle ALLENBACH, M. Pascal BERNHARDT, M. Claude DUTT, M. Pierre FRESCH, Mme Anita HETZEL, M. Michel LUX, M. Luis SANCHEZ et Mme Corinne ZAEPFEL.
ABSENTS EXCUSES : M. Yves BUCQUET, M. Philippe LAEUFER

1. APPROBATION DU PV de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 avril 2019.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 12 avril 2019.

*Adopté par : le Conseil Municipal
A l'unanimité*

2. TRANSFERT DE CRÉDITS

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

002 Résultat de fonctionnement reporté - 105.758,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DÉPENSES

023 Virement à la section d'investissement - 105.758,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Compte 1068 + 105.758,05 €

021 Virement à la section de fonctionnement - 105.758,05 €

*Adopté par : le Conseil Municipal
A l'unanimité*

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**

D'affecter au Budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

- Un excédent de fonctionnement de 105 758.05 € reporté au compte 1068 du Budget 2019

Adopté par : le Conseil Municipal

A l'unanimité

4. VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Sur proposition de Madame le Maire,

VU le fruit de la vente de l'école + 122.850,00 €,

le Conseil Municipal **DÉCIDE** de voter des crédits supplémentaires comme suit :

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Compte 024 : + 91.000,00 €

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Compte 2128 : + 21.000,00 €

Compte 21311 : + 70.000,00 €

Adopté par : le Conseil Municipal

A l'unanimité

5. VALIDATION DE DEVIS

- ❖ Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'installer un garde-corps sous le préau du Club House.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de TECHNIC'JARDINS de 4.758,60 € HT.

- ❖ Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer à propos de l'achat d'une remorque neuve ou d'occasion pour le service technique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de BENDER de 2.383,33 € HT pour une remorque d'occasion.

Adopté par : le Conseil Municipal

A l'unanimité

6. LOCATION SALLE DES FÊTES

Monsieur Eric HAETTEL, Adjoint au Maire, soumet à l'Assemblée la tarification de la salle polyvalente pour la location aux associations hors village ainsi qu'une nouvelle tarification pour la location de 3 jours de la salle.

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES DE NIEDERMODERN POUR LES ASSOCIATIONS HORS VILLAGE	
Location 1 journée	150 €
Caution « Salle » pour toute location même gratuite	1000 €
Caution « nettoyage » pour toute location même gratuite	150 €
Acompte à verser à la réservation	30 %
Assurance obligatoire par location	
Remise en état de la salle si besoin	Encaissement du chèque caution « nettoyage »
Tarif pour remplacement de la vaisselle	Selon délibération n°10/2019
TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES DE NIEDERMODERN DU VENDREDI AU DIMANCHE	
Salle entière + bar + cuisine + préau du vendredi au dimanche habitants de la commune	500 €
Salle entière + bar + cuisine + préau du vendredi au dimanche habitants hors de la commune	800 €

Le Conseil Municipal, après délibération,
DECIDE, d'appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus de suite.

*Adopté par : le Conseil Municipal
A l'unanimité*

7. DIVERS

- **Création d'un emploi saisonnier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi saisonnier d'activité à temps complet, en qualité de contractuel pour la période du 03 juin au 30 septembre 2019.

Les attributions consisteront à : tous travaux d'entretien et de petites réparations des bâtiments et équipements publics, entretien des espaces verts, cimetière, voirie.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326 ou par référence à la grille de rémunération de l'Adjoint technique, échelon 1.

- **Bon de fleurissement 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un bon de fleurissement de 10€ pour l'achat de fleurs de balcons et/ou de terreau horticole uniquement.

Ce bon sera valable chez les commerçants suivants : Fleurs Arkegone, Gangloff, Fleurs Roller, Fleurs Sandrine.

Ce bon pourra être récupéré en mairie à partir du 01^{er} juin.

- **Passage du géomètre principal du Cadastre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la venue de Monsieur BOUTON Claude, géomètre principal du Cadastre, au cours du mois de Juin 2019 afin de procéder à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble de la Commune, accompagné de Monsieur Pierre FRESCH, Conseiller municipal, et à prendre contact avec les administrés.

- **Projet senior**

Monsieur Christian VIGHI, 1^{er} adjoint au maire, présente le projet de Résidence seniors non médicalisée de Val de Moder et demande l'accord du Conseil Municipal pour qu'une enquête soit réalisée auprès des personnes âgées de 65 à 85 ans afin de définir leurs besoins et attentes en termes d'habitat et de services.

*Adopté par : le Conseil Municipal
A l'unanimité*

Séance close à 22H45